



Région Nouvelle-Aquitaine

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS (AMI) Favoriser la résilience de l'entreprise par la RSE

Référencement des Labels et Offres d'accompagnement RSE –

Cahier des Charges LABELS RSE

Table des matières

1	Contexte et enjeux	2
1.1.	Néo Terra pour faire de la Nouvelle Aquitaine un territoire éco-responsable.....	2
1.2.	La Responsabilité Sociétale des Entreprises, au cœur des priorités régionales	5
1.3.	La RSE dans les TPE et PME régionales reste à approfondir.....	6
2.	Objectifs du référencement	8
2.1.	Objectifs pour les entreprises	8
2.2.	Objectifs pour l'écosystème.....	8
2.3.	Objectifs pour la Région Nouvelle Aquitaine	8
2.4.	Résultat attendu	9
3.	Critères d'éligibilité.....	9
4.	Critères de référencement	10
4.1.	Crédibilité et robustesse des offres (30%).....	10
4.2.	Accessibilité aux organisations de la Nouvelle-Aquitaine (20%).....	12
4.3.	Contribution à Néo Terra (30%)	12
4.4.	Résultats et Impacts (20%)	14
5.	Engagements réciproques	14
5.1.	Engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine	14
5.2.	Engagements et obligations des organisations retenues	15
5.3.	Convention de référencement.....	15
5.	Evaluation continue des services référencés	15
6.	Modalités de candidature	15
7.	Modalités d'évaluation des candidatures	16
7.1.	Un classement sur 100 points	16
7.2.	Procédure de sélection	17
8.	Calendrier prévisionnel	17
9.	Contact et informations complémentaires	17

1 Contexte et enjeux

1.1. Néo Terra pour faire de la Nouvelle Aquitaine un territoire éco-responsable

Néo Terra, la boussole de la Région Nouvelle-Aquitaine

Dès 2019, sur la base d'un diagnostic scientifique posé par les plus de 400 chercheurs d'AcclimaTerra et d'Ecobiose, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté la **feuille de route Néo Terra** afin de réorienter l'ensemble des politiques régionales sur l'enjeu de transition climatique et écologique qu'elle a renouvelé et approfondi en 2023. L'accumulation de crises climatiques, sanitaires, géopolitiques, sociales montre en effet la nécessité d'accompagner et d'accélérer encore plus les transitions environnementales, sociales et économiques du territoire régional.

En première ligne du changement climatique, la Nouvelle Aquitaine porte **six ambitions** :

- Reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir
- Ancrer les solidarités au cœur des transitions
- Se nourrir : Accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires
- Innover pour une économie responsable et durable
- Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés au changement climatique
- Prévenir et soigner: une approche unifiée de la santé des écosystèmes (humaine, animale, végétale)

Une région engagée pour rendre l'économie plus responsable

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 s'est fortement inspiré de Néo Terra pour porter l'ambition d'une économie responsable, décarbonée, compétitive et humaine.

La Région défend un modèle qui met l'humain au cœur de l'économie, stimule l'innovation sous toutes ses formes (technologiques, sociales, managériales...) afin de développer aussi bien la compétitivité, la décarbonation, que la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises). Elle soutient une innovation « responsable », qui répond à la fois aux nouvelles attentes des salariés et de la société, plus soucieuse désormais d'acheter des produits éthiques et aux défis environnementaux et économiques d'aujourd'hui et demain.

Pour y parvenir, trois grandes priorités ont été fixées dans le cadre de ce SRDEII :

- 1) **Accélérer les transitions** (énergétiques, numériques, transmissions d'entreprises, économie circulaire...) favorisant la création d'emplois et la compétitivité,
- 2) **Dynamiser l'innovation « responsable »** sur le plan environnemental et social pour réindustrialiser, relocaliser des productions à valeur ajoutée (principes actifs de médicaments, composants électroniques...)
- 3) **Placer l'humain au cœur du développement économique** des territoires, en développant la Responsabilité Sociétale des Entreprises, encourager l'Economie Sociale et Solidaire...

La Région poursuit l'objectif de reconquête industrielle sur l'ensemble des territoires. Les ruptures sur les chaînes d'approvisionnement mondiales pour des produits essentiels au quotidien, comme les principes actifs des médicaments et l'électronique, ouvrent des perspectives en termes de réindustrialisation, à condition de réaliser des sauts technologiques, de biosourcer davantage de matériaux, de rapprocher les formations des besoins des entreprises et de favoriser les reconversions, d'accélérer la transition énergétique, d'anticiper les risques physiques et de transition, de saisir les opportunités qu'offrent l'économie circulaire, et in fine, de mieux s'appuyer sur les atouts nombreux du territoire.

Le levier du financement au service de cette vision politique de long terme

L'adoption de la feuille de route Néo Terra se traduit par une réorientation progressive du budget régional sur les 6 ambitions d'une part, et par une adaptation des dispositifs d'aide directe et des dispositifs d'accompagnement aux enjeux des transitions, d'autre part.

Plus de 1,242 milliard € voté en 2024 par l'Assemblée régionale a contribué aux 6 ambitions, représentant 10 616 dossiers de subventions servant, au moins, une ambition Néo Terra. Les dossiers Néo Terra votés en 2024 ont donc représenté 68 % de l'ensemble des dossiers soumis au vote, pour 77 % du montant global*.

La traçabilité financière des aides de la Région consacre la dynamique positive et l'amplifie, année après année.

SYNTÈSE DU VOLUME FINANCIER GLOBAL CONSACRÉ À NÉO TERRA

Ambitions	Nombre de dossiers	Somme de montant voté	Part du nombre de dossiers	Part du montant voté
1 RECONSTITUER LES RESSOURCES NATURELLES POUR L'AVENIR	1 644	111 764 901	15 %	9 %
2 ANCER LES SOLIDARITÉS AU COEUR DES TRANSITIONS	5 260	113 413 918	50 %	9 %
3 SE NOURRIR : ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES	1 373	84 553 609	13 %	7 %
4 INNOVER POUR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE ET DURABLE	1 572	109 100 603	15 %	9 %
5 SE DÉPLACER ET HABITER DANS DES TERRITOIRES ADAPTÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	410	790 515 602	4 %	63 %
6 PRÉVENIR ET SOIGNER: UNE APPROCHE UNIFIÉE DE LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES (HUMAINE, ANIMALE, VÉGÉTALE)	357	33 407 239	3 %	3 %
Total ambitions	10 616	1 242 755 871	68 %	77 %
Non concerné par la feuille de route	5 063	366 966 659	32 %	23 %
Total général	15 679	1 609 722 530	100 %	100 %

Extrait du rapport annuel Néo Terra 2025 pour l'année civile 2024

Une politique d'éco-socio conditionnalités des aides audacieuse et incitant au progrès

Dans ce contexte, la Région souhaite s'assurer que les aides publiques qu'elle mobilise contribuent à la transformation responsable des entreprises du territoire et a adopté une

politique « d'éco-socio conditionnalités » de ses aides financières incitant à mettre en action tous les acteurs socio-économiques dans des trajectoires d'amélioration.

Ces conditionnalités ont pour objectifs de :

- Favoriser l'**alignement des pratiques des entreprises avec les objectifs de développement durable** ;
- Soutenir les entreprises engagées dans une **trajectoire de progrès environnemental et social** ;
- Valoriser les **exemplarités locales** et créer une dynamique vertueuse.

Les éco-socio-conditionnalités sont **appliquées suivant le montant de l'aide régionale**, avec un seuil fixé à 150 000 euros :

- **Niveau 1 – aide régionale ≤ à 150 000 euros** : un niveau incitatif avec des engagements formalisés dans une charte d'engagements.
- **Niveau 2 – aide > à 150 000 euros** : un niveau avec engagements contractuels dans des plans de transitions mesurables, quantifiables, et vérifiables.

Depuis le 1er janvier 2024, la politique d'Éco-Socio-Conditionnalités (ESC) de la Région, en application du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), oblige le bénéficiaire d'une ou plusieurs aides dont le montant est supérieur à 150 k€ à concevoir un plan de transition. Annexé au contrat de l'aide votée, il vise les **4 types d'engagements suivants** :

- ✓ 1 sur la transition climatique (obligatoire) ;
- ✓ 1 sur l'égalité professionnelle Femmes- Hommes (obligatoire) ;
- ✓ 2 choisis d'un commun accord entre le bénéficiaire et la Région

En l'occurrence, la Région a décliné la feuille de route Néo Terra en **trois grandes familles de progrès pour les entreprises** :

- ✓ **Respect des ressources naturelles** (la performance énergétique des bâtiments et les process, les déchets, l'eau, la biodiversité, la prévention et gestion des risques)
- ✓ **Transitions pour tous** (emploi et formation des jeunes, emploi des séniors et transfert des savoirs, diversité et inclusion, égalité femmes / hommes, sécurité et santé au travail, gouvernance et politique salariale)
- ✓ **Ecoresponsabilité** : Politique RSE, Ancrage territorial, gouvernance et modèle économique, achats responsables...

En 2024, 277 plans de transition ont été signés au niveau du pôle développement économique et environnemental en première ligne de la mise en place de ces ESC dont 106 par des entreprises.



1.2. La Responsabilité Sociétale des Entreprises, au cœur des priorités régionales

La RSE, un objectif stratégique pour la Région Nouvelle-Aquitaine...

La RSE est la **responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement**. Basée sur la norme ISO 26000, elle est un **outil puissant** pour maximiser la contribution d'une entreprise au développement durable et en faire un levier de transformation de la stratégie de l'entreprise pour la rendre plus résiliente et plus compétitive.

Il est capital que la RSE ne soit pas réservée qu'aux grandes entreprises mais qu'elle soit plus largement appliquée dans les TPE et PME puisque ce sont elles qui contribuent le plus à l'économie régionale. Bien que de très nombreuses PME assument déjà une responsabilité sociétale à travers des actions concrètes sur le plan environnemental ou social, un appui plus marqué à la diffusion de la RSE pourrait en faciliter son adoption. C'est ainsi que les stratégies régionales poursuivent l'objectif de déployer la RSE dans les entreprises pour les rendre plus performantes et résilientes.

...pour faire des entreprises régionales des entreprises durables et résilientes.

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, une entreprise durable :

- Intègre des considérations sociales et environnementales dans ses prises de décision, et **répond des impacts** de ses décisions et activités sur la société et l'environnement.
- **Minimise les effets négatifs** de ses activités et **maximise son impact positif** sur la société, l'environnement et le social et capable de mesurer son impact sur son **TERRITOIRE**
- Analyse et **anticipe les risques** physiques et de transition, minimise son exposition à ses dépendances aux ressources naturelles et à des fournisseurs à risques, pour augmenter sa résilience par une meilleure gestion des risques et une politique d'adaptation

- A un modèle d'entreprise aligné avec les objectifs de durabilité se déclinant dans la mission, la raison d'être et les valeurs de l'entreprise et son **modèle d'affaire**
- Dispose d'une stratégie de responsabilité et durabilité pleinement intégrée à la **gouvernance** de l'entreprise
- Est engagée dans une démarche d'**amélioration continue**
- Prend le **territoire** en compte dans cette stratégie

Parce que l'entreprise durable sera plus performante et plus résiliente, le développement durable de la Nouvelle-Aquitaine appelle à la diffusion des principes de la RSE.

La résilience permet à une organisation qui a subi un choc traumatique de rebondir et de se développer à nouveau. La résilience n'est pas une capacité que l'on possède. C'est un processus qui se produit.

Dans un environnement géopolitique incertain, un contexte économique atone, **la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) favorise la résilience de l'entreprise**, c'est-à-dire sa capacité à s'adapter rapidement aux changements, à surmonter les crises et même à capter de nouvelles opportunités de croissance. L'entreprise sera d'autant plus résiliente qu'elle prendra mieux en compte ses risques et ses parties prenantes, qu'elle réduira ses dépendances, qu'elle sera souveraine dans sa chaîne de valeur et dans une approche circulaire, qu'elle sera compétitive par un positionnement de valeur durable, qu'elle s'appuiera sur son territoire pour créer de la richesse.

La RSE est l'assurance vie des entreprises dans un monde où les risques environnementaux et sociaux se multiplient et entraînent des conséquences financières importantes : par exemple, +10 à 15% minimum pour les primes d'assurances en 2025, ou une augmentation de 30% des perturbations sur les supply chain...

1.3. La RSE dans les TPE et PME régionales reste à approfondir

Une région leader

La Nouvelle-Aquitaine figure parmi les régions les plus avancées en matière RSE si l'on se base sur le nombre d'entreprises labellisées (label B Corp, RSE engagé, Lucie, PME+ pris en compte) avec 177 sur un peu moins de 1000 entreprises françaises en 2023.

Pour partie, ces bons résultats sont à mettre en corrélation avec la politique régionale appliquée au secteur de l'agroalimentaire. Depuis 2011, la Région a conditionné l'octroi d'aides à l'investissement à la réalisation d'un diagnostic RSE (outil de diagnostic 3D développé par la Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine et l'AFNOR comme outil d'éco-socio-conditionnalité des aides aux entreprises agroalimentaires). Ces démarches ont permis à la Région **d'être précurseur sur le développement de la RSE au niveau des Industries Agro-Alimentaires (IAA)**.

Fin 2025, **399 diagnostics 3D** ont été réalisés par les experts 3D en Nouvelle-Aquitaine donc **92 pour des coopératives agricoles**.

De nombreuses entreprises, ayant déjà réalisées un diagnostic 3D, ont souhaité progresser dans leur pratique de RSE en s'engageant dans la démarche 3D Evolution et/ou dans la reconnaissance de leur engagement via l'obtention d'une labellisation selon la norme ISO

26000 comme Engagé RSE, BioED, PME+, labels reconnus par le règlement d'intervention de la Région pour les IAA.

Un bilan contrasté de la performance durable des TPE/PME régionales

Les éco-socio conditionnalités des aides ont été assorties du lancement du Néo Terra score pour les entreprises qui sollicitent une aide. Il s'agit à travers un questionnaire en ligne d'évaluer la maturité de l'entreprise sur 5 axes : l'humain et le social, l'environnement, le territoire, la gouvernance et l'économie. Le Néo Terra Score se veut être un outil de dialogue entre l'agent de la Région et l'entreprise en vue de construire le plan de transition et l'inciter à agir sur ses axes d'amélioration.

Du reste, le bilan réalisé au 31 octobre 2025 des **diagnostics Néo Terra Score** montre que, sur les 844 Néo terra Score renseignés, les TPE/PME déclarent des actions RSE prioritairement dans le domaine social, Qualité de Vie au Travail mais aussi dans la sobriété énergétique ou la réduction des déchets mais force est de constater **qu'il ne s'agit pas encore d'une RSE transformatrice.**

La majorité des TPE/PME déclarent ne pas être accompagnées sur les enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux, **avoir besoin d'aide** pour réduire leur impact sur les ressources naturelles, ou pour être accompagnées sur le reporting extra-financier. Trop peu encore sont engagées en matière d'éco-conception et d'évolution de leur gouvernance tenant compte de ses parties prenantes et d'évolution du modèle économique.

Un paysage complexe

La norme ISO 26 000, en posant des lignes directrices, n'est pas certifiable et donne lieu à un foisonnement de labels dont tous ne se valent pas. Il n'est pas toujours évident pour l'entreprise de se repérer dans cette jungle. On constate en outre ces dernières années **une prolifération d'initiatives de toutes sortes en matière de RSE** – des évaluations, des indices de classement, des notations extra-financières, des trophées, mais aussi des labels, des certifications, **mais qui n'ont pas toutes la même robustesse.**

Le recours à la labellisation dans le cadre de la RSE peut aider les entreprises à se différencier sur un marché, à établir une relation de confiance avec les parties prenantes et à démontrer leur engagement en faveur de la durabilité et de la responsabilité sociale.

Il n'existe pas de solution unique pour toutes les entreprises. Le choix d'un label ou d'une autre façon d'intégrer les normes ISO 26000 sont des décisions qui doivent être soigneusement considérées à la lumière des objectifs de l'entreprise, de sa taille, de ses engagements, mais aussi de sa vision et de son but global.

En outre, sous l'effet notamment des réglementations (DPEF, CSRD, SFDR, taxonomie européenne...), les TPE/PME sont de plus en plus soumises à des questionnaires RSE de la part des acteurs financiers et de leurs grands donneurs d'ordres et doivent rendre compte de leurs impacts et leur stratégie de réduction de ces derniers. Ainsi, la **performance extra-financière monte en puissance et devient un levier d'octroi de financements et d'accès aux marchés.**

Dans le même temps, les offres d'accompagnement aux transitions, les propositions de cabinets de conseils, le paysage des aides publiques se sont également multipliés. **Ce foisonnement d'initiatives publiques et privées n'est pas spontanément lisible et compréhensible** pour les TPE/PME du territoire.

La Région entend jouer un **rôle dans la simplification et la consolidation de ce paysage** par le présent appel à manifestation d'intérêts « favoriser la résilience de l'entreprise par la RSE » visant à référencer des labels RSE tout en les préparant au mieux à adopter des stratégies robustes de durabilité.

2. Objectifs du référencement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Néo terra et des éco-socio conditionnalités des aides, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite référencer des labels RSE. Il ne s'agit nullement de cartographier ou recenser ce qui existe pour dresser un panorama complet et exhaustif des dispositifs existants mais le référencement consiste à établir **une liste officielle et encadrée de labels, en appliquant des critères de sélection préalables**.

Il s'agit de qualifier et de garantir une conformité aux exigences posées dans le standard d'évaluation du référencement. Ainsi le présent cahier des charges et sa grille d'évaluation sont à considérer comme un standard pour évaluer la qualité des candidatures et comme un cadre incitant à mieux prendre en compte le territoire et la politique publique régionale dans les labels RSE.

La Région entend se positionner comme tiers de confiance auprès des TPE/PME pour recommander les labels RSE sélectionnés par le présent A.M.I. **Le référencement est une reconnaissance de conformité et une recommandation** pour les entreprises et associations ayant une activité économique.

Le présent Appel à Manifestation d'intérêt est donc un dispositif clair, transparent et lisible pour les organisations propriétaires de label qui souhaitent être référencées par la Région.

2.1. Objectifs pour les entreprises

- **Accélérer l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de résilience** et performance durable des entreprises par le levier de la RSE
- **Rendre plus lisible le paysage** des labels pour les TPE/PME du territoire
- **Faire gagner du temps** dans la sélection de labels en leur garantissant la robustesse de notre référencement
- **Renforcer la crédibilité des engagements** des entreprises et organisations
- **Renforcer l'alignement** des entreprises régionales aux attentes “ESG” de leurs parties prenantes dans le cadre des relations commerciales, les appels d'offres, l'octroi de financements

2.2. Objectifs pour les organisations propriétaires de labels

- Gagner en **visibilité** et crédibilité les systèmes de reconnaissance de démarche RSE auprès des TPE/PME régionales ; bénéficier de l'effet de communication et de prescription de la Région Nouvelle-Aquitaine
- S'affirmer comme **partenaire** de la Région Nouvelle Aquitaine et **contributors à Néo terra**

2.3. Objectifs pour la Région Nouvelle Aquitaine

- **Outiliser sa politique d'éco-socio conditionnalité des aides** et enrichir le parcours bénéficiaire pour mieux mettre en action l'entreprise
- **Traduire Néo Terra et les ESC dans un standard / référentiel d'évaluation** des labels

- **Expérimenter une approche sectorielle** pour hiérarchiser les enjeux Néo Terra
- Faire **mieux prendre en compte le Territoire**, ses enjeux propres, les grandes politiques publiques dans les labels déployés en Nouvelle-Aquitaine

2.4. Résultat attendu

Les labels retenus seront intégrés dans un **catalogue régional mis à disposition des entreprises et autres acteurs socio-économiques**. Ce guide des solutions RSE Néo Terra sera diffusé largement sur l'ensemble des canaux de communication externe de la Région à destination des entreprises et acteurs économiques et à l'occasion des événements professionnels soutenus par la Région.

Ce guide constitue un guide d'aide au choix de labels en fonction des besoins de l'entreprise, son secteur d'activité, son niveau de maturité, son modèle d'affaires, son marché parmi ceux sélectionnés qui auront fait la preuve de leur alignement avec les priorités régionales.

En outre, ce guide vient **enrichir le dialogue entre la Région et l'entreprise** dans le cadre d'une demande individuelle d'aide. A titre d'illustration, à l'issue d'un Néo Terra Score, l'agent de la collectivité pourra remettre ce catalogue pour inciter l'entreprise à se mettre en action en particulier dans le cadre de la négociation et la contractualisation d'un plan de transition engageant l'entreprise sur des items de progrès sur la durée de la convention de l'aide. La Région entend inciter les bénéficiaires d'aides à **s'engager dans une démarche structurée de résilience par la RSE** considérant qu'elle est un levier de transformation de toute l'organisation qui permet d'agir sur les trois familles de progrès des ESC.

Le référencement s'inscrit dans la continuité d'une politique d'éco-socio-conditionnalités à visée avant tout incitative. Il ne modifie pas la philosophie générale du dispositif, qui repose sur l'accompagnement plutôt que sur la contrainte.

Ainsi, le référencement n'a pas vocation à conditionner l'accès au financement à l'obtention d'un label, ni à orienter de manière prescriptive les choix de l'entreprise en matière d'engagements de transition. Chaque entreprise conserve la liberté de définir ses priorités et ses trajectoires de progrès, en fonction de son niveau de maturité et de ses enjeux spécifiques.

Enfin, le référencement n'emporte pas la prise en charge financière des démarches de labellisation, celles-ci relevant de la stratégie propre de chaque organisation.

3. Critères d'éligibilité

Ne sont pas éligibles :

- Les labels thématiques se concentrant sur un aspect spécifique de la RSE comme les ressources humaines, les achats responsables, ou le numérique ...
- Les labels produits/services

Sont éligibles :

- **Les Labels généralistes ou sectoriels adossés à la norme ISO 26 000, internationaux, nationaux ou régionaux quel que soit le statut juridique de l'organisme propriétaire du label répondant aux caractéristiques principales suivantes :**

Le terme « label RSE » désigne une **attestation de garantie** délivrée par une tierce partie qui caractérise la démarche RSE mise en œuvre par une organisation au sens des lignes directrices ISO 26000.

Les candidatures au présent A.M.I. sont portées par les **organismes** qui sont à l'initiative de la construction du label et qui en **portent la propriété intellectuelle** et la responsabilité de la marque de reconnaissance associée, **quel que soit leur nature juridique** : personne morale de droit privé à but non lucratif ou lucratif.

Secteurs concernés :

Considérant que le secteur de l'agriculture n'est pas soumis aux éco-socio conditionnalités des aides et l'avance prise par la filière agro-alimentaire avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, les candidatures de labels sectoriels exclusivement dédiés aux **secteurs de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire sont exclues. En dehors de ces exclusions explicites, tous les labels sectoriels peuvent candidater.**

Les labels généralistes qui peuvent néanmoins s'appliquer à ces deux secteurs peuvent naturellement candidater.

Publics finaux :

Le label peut être attribué à des entreprises et / ou à des associations ayant une activité économique.

4. Critères de référencement

La Région Nouvelle-Aquitaine a fixé **quatre familles de critères de sélection** déclinées en sous-critères. **Chaque famille de critère est déclinée en exigences et en modes de preuves.** L'évaluation des candidatures fait l'objet d'une notation sur chaque critère et sous-critère en fonction de la conformité aux exigences et du niveau de preuve apporté.

Les candidatures sont évaluées sur un **barème de 100 points.**

4.1. Crédibilité et robustesse des Labels (30%)

Pour préciser les contours du critère « Crédibilité et robustesse des labels », la Région Nouvelle-Aquitaine a tenu compte des recommandations de la plateforme RSE dans son avis datant de février 2021 relatif aux labels sectoriels destinés aux TPE ; PME et ETI d'une part, et de la norme X30-053 « Responsabilité sociétale des entreprises - Exigences et lignes directrices pour les organismes réalisant des activités d'évaluation et de labellisation RS » d'autre part.

Ainsi la Région Nouvelle Aquitaine spécifie des exigences dont le respect a pour but de garantir que les organisations propriétaires de label RS et les organismes tiers indépendants associés réalisent leurs activités d'évaluation et de labellisation RS avec compétence, cohérence et impartialité. Ces exigences visent à garantir la crédibilité des labels qui seront référencés par la Région Nouvelle-Aquitaine pour le public final des TPE/PME régionales ou associations.

Ce critère se décline en trois sous-critères :

1- Qualité du référentiel

La qualité du référentiel est conditionnée par le respect des exigences suivants :

- ✓ **Normes et standards de référence** : les critères du référentiel portent sur des actions allant au-delà des exigences réglementaires existantes et sont structurés autour des questions centrales et domaines d'action de la RSE tout en les adaptant aux enjeux spécifiques du secteur pour les labels sectoriels. Le label s'appuie sur la norme ISO 26000 tout en prenant en compte les Objectifs de Développement Durable et assure une portabilité envers les standards européens de reporting de durabilité.
- ✓ **Principe de matérialité** : le référentiel est tenu d'avoir hiérarchisé les enjeux et préconisé des engagements et actions qui répondent à ces enjeux. Cette approche de matérialité doit également s'appliquer à l'échelle de l'entreprise.
- ✓ **Echelle de maturité** : le référentiel peut prévoir plusieurs échelles de maturité. En ce cas, l'échelle de mesure s'appuie sur une méthode de notation permettant de caractériser chaque critère de manière qualitative ou quantitative.
- ✓ **Indicateurs de performance** : le référentiel pose des indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs et le niveau des résultats.

2- Un processus de labellisation transparent et indépendant

Le processus de labellisation doit faire l'objet d'une procédure transparente faisant appel, pour l'évaluation des engagements, résultats et moyens mis en œuvre par l'entreprise, à un **organisme tiers indépendant**. La décision d'attribution du label se fait indépendamment de l'entreprise et sur la base du rapport de l'évaluateur.

La transparence et l'indépendance du processus de labellisation sont conditionnées par le respect des exigences suivantes :

- ✓ **Séparation des compétences** : Le détenteur du label doit démontrer que le processus de labellisation garantit l'impartialité et la séparation des compétences aux différentes étapes de la labellisation.
- ✓ **Impartialité** : Les activités de labellisation doivent être menées de manière impartiale. Le propriétaire du label et l'OTI ne doivent laisser aucune pression commerciale, financière ou autre compromettre cette impartialité et le propriétaire du label est tenu de garantir le principe d'impartialité dans ses prises de décision.
- ✓ **Transparence de la décision de labellisation** : le processus de labellisation doit être, à chaque étape, transparent pour être crédible et communiqué aux intéressés comme à l'ensemble des parties prenantes. Le propriétaire du label doit également prévoir une procédure de traitement pour les sanctions, plaintes et recours.

3- Crédibilité de l'évaluation

La crédibilité de l'évaluation est conditionnée par le respect des exigences suivantes :

- ✓ **Compétences des évaluateurs** : L'Organisme Tiers Indépendant doit disposer d'un processus de recrutement et de qualification des évaluateurs démontrant leurs compétences en RSE et en évaluation.
- ✓ **Méthode d'évaluation incluant un audit sur site** : l'évaluation doit nécessairement inclure une étape d'audit sur site et sa durée est dimensionnée au profil de chaque organisation candidate. L'évaluation doit également vérifier l'adéquation des moyens alloués par l'entreprise à l'atteinte des objectifs.

- ✓ **Principe de non-compensation** : une performance insuffisante sur un critère matériel ne peut pas être compensée par une meilleure performance sur un autre critère du référentiel.

4.2. Accessibilité aux organisations de la Nouvelle-Aquitaine (20%)

Pour les labels, l'accessibilité du label aux TPE/PME/association sera vérifiée avec deux sous-critères :

- ✓ **Tarification adaptée au public de TPE/PME/associations exerçant une activité économique** : Le label doit garantir une accessibilité financière aux TPE et PME et associations ayant une activité économique, en veillant à ce que l'ensemble des coûts liés à la labellisation (frais d'adhésion, d'audit initial et de suivi, redevances éventuelles, renouvellement...) reste proportionné à leurs capacités financières.
- ✓ **Couverture territoriale** : le label doit obligatoirement être déployé de façon homogène sur tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine et démontrer sa capacité à être disponible pour tous les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine quelle que soit leur localisation.

4.3. Contribution à Néo Terra (30%)

Dans le cadre de cet appel à manifestations d'intérêts, la Région Nouvelle-Aquitaine a élaboré un **référentiel** qui constitue le **cadre régional de référence** pour l'appréciation de la contribution des labels RSE à la feuille de route Néo Terra et aux autres grands schémas stratégiques régionaux.

Ce référentiel a pour objet de **structurer et d'orienter les propositions** afin qu'elles contribuent aux **enjeux de durabilité prioritaires du territoire**, en cohérence avec les politiques publiques régionales. À ce titre, il sert à la fois de **cadre d'inspiration** et de **grille d'analyse pour l'évaluation des candidatures**.

Construit selon une **approche ESG**, le référentiel repose sur **trois axes, quinze enjeux de progrès déclinés en objectifs régionaux**, et comprend des **recommandations de pratiques et indicateurs à mettre en place par les entreprises** et organisations économiques pour concourir aux objectifs régionaux. Il synthétise et met en cohérence les principales stratégies régionales, notamment la feuille de route Néo Terra, le SRDEII, les règlements d'intervention et d'éco-socio-conditionnalité des aides, le CPRDFOP, ainsi que les stratégies thématiques et sectorielles formalisées (biodiversité, eau, feuilles de route de filières, etc.).

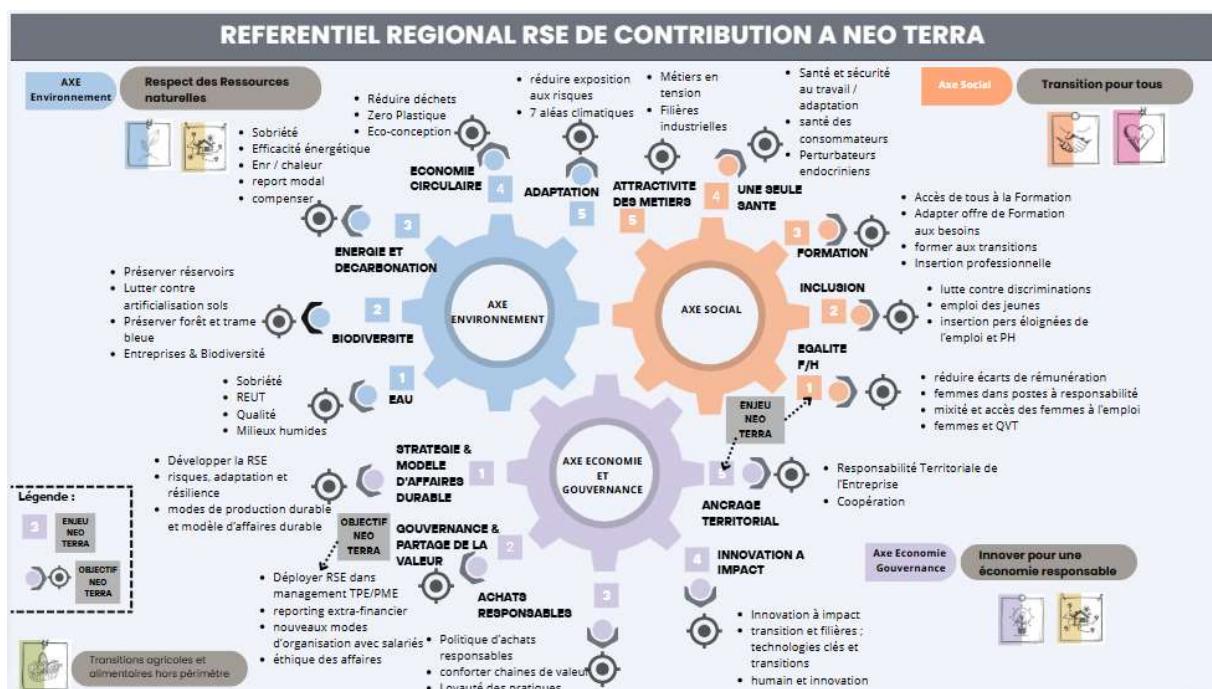
Les projets soumis dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêts devront **démontrer de manière argumentée** leur contribution aux objectifs du référentiel régional RSE contribuant à Néo Terra, en particulier au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance propre à la Nouvelle-Aquitaine.

Le référentiel régional RSE contribuant à Néo Terra étant conçu comme un cadre **multi-filières**, la Région a procédé à une **priorisation des enjeux** fondée sur une analyse de matérialité sectorielle sur **six filières** : textile, industries de santé, industrie aéronautique, spatiale et défense, industrie chimie et matériaux, industrie navale et nautique et électronique. Pour les candidatures relevant de labels sectoriels, l'évaluation de la contribution à Néo Terra tiendra compte de cette priorisation. Les porteurs de projets sont ainsi attendus sur une **prise en compte explicite et justifiée** des items de progrès et objectifs Néo Terra identifiés comme prioritaires pour leur secteur d'intervention.

Le référentiel RSE / Néo Terra construit pour le référencement des labels RSE est structuré en trois axes et chaque axe en 5 enjeux de progrès prioritaires :

- 1) **Axe Respect des Ressources Naturelles et ses enjeux de progrès** : eau, biodiversité, énergie et décarbonation, déchets et économie circulaire, adaptation
- 2) **Axe Transition pour Tous et ses enjeux de progrès** : égalité femme/homme, inclusion, formation et développement du capital humain, attractivité des métiers, une seule santé
- 3) **Axe Innover pour une économie responsable et ses enjeux de progrès** : stratégie RSE et modèle d'affaires durable, gouvernance et partage de la valeur, achats responsables, innovation à impact et ancrage territorial.

La Région a défini des objectifs stratégiques et opérationnels pour chacun de ces enjeux et a établi des recommandations de pratiques et d'indicateurs à mettre en œuvre dans les organisations économiques pour concourir aux objectifs de durabilité du territoire. La collectivité a parfaitement conscience qu'une organisation de type TPE, PME ou association avec activité économique ne peut mettre en œuvre la totalité des recommandations. Ces recommandations fixent des lignes directrices aux labels quant à leur niveau d'exigence et leur profondeur d'évaluation des démarches de progrès des entreprises ou associations.



La contribution des labels à Néo Terra se vérifiera par **deux sous-critères complémentaires** :

- ✓ **Le Taux d'alignement du référentiel du label aux enjeux de progrès Néo Terra :**

Il s'agit de mesurer la cohérence du référentiel du label avec les trois ambitions Néo Terra et les 15 enjeux de progrès. Plus le taux de couverture des enjeux est élevé, plus le label est considéré comme aligné à Néo Terra.

- ✓ **Le niveau de contribution du label aux objectifs Néo Terra au regard de son niveau d'exigences à l'égard des pratiques des entreprises ou organisations économiques évaluées :**

Il s'agit de mesurer la cohérence du label avec les ambitions régionales et sa capacité à produire des effets concrets sur les enjeux Néo Terra. La Région Nouvelle-Aquitaine ne demande pas aux labels de démontrer qu'ils couvrent *tous* les indicateurs ou *toutes* les pratiques recommandées. La Région cherche à vérifier dans quelle mesure le label adresse *au moins* les types de pratiques attendues, s'il exige des entreprises les **mêmes logiques ou démarches que celles promues par Néo Terra**.

En outre, il est attendu des labels qu'ils assurent **une portabilité avec la norme VSME** Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings qui constitue le cadre volontaire européen pour les PME qui donne un langage commun pour toutes les entreprises souhaitant s'inscrire dans une démarche RSE et qui leur permettra de répondre aux attentes de leurs parties prenantes en termes de durabilité, d'attirer des investisseurs et/ou de renforcer leur image de marque.

4.4. Résultats et Impacts (20%)

- ✓ **Transformation des entreprises /organisations régionales**

Le label doit démontrer sa capacité à favoriser des transformations durables au sein des entreprises labellisées, sur les dimensions sociale, sociétale et environnementale, ainsi que sur la gouvernance et le modèle économique. Il doit disposer d'une **méthodologie d'évaluation** des impacts et démontrer l'apport du label pour le développement des entreprises et leur progression en responsabilité, résilience et durabilité.

- ✓ **Transformation de l'économie régionale**

En outre, le propriétaire du label s'efforce de maximiser la **reconnaissance de son référentiel par l'ensemble des parties prenantes de son écosystème**. Cette reconnaissance, qui contribue certes à la crédibilité du label, renforce également sa valeur pour les TPE/PME/Associations dans leur développement et leurs relations avec les grands donneurs d'ordres et les acteurs financiers.

Le label valorise les entreprises régionales ou associations labellisées et agit en faveur de la **promotion de la RSE sur le territoire**.

5. Engagements réciproques

5.1. Engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à **rendre transparente sa méthode de sélection** et sa grille d'évaluation pour agir comme tiers de confiance auprès des entreprises. Les organisations propriétaires de labels qui ne seraient pas retenus connaîtront leurs marges de progression éventuelles pour être référencées à l'occasion d'une nouvelle candidature.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à **communiquer et rendre visible** les labels qu'elle aura sélectionnés auprès de l'écosystème économique régional, en particulier le réseau de l'accompagnement d'entreprises et directement auprès des entreprises. Elle s'engage à mettre en visibilité ce référencement via ses sites web, les réseaux sociaux, les newsletters, les évènements professionnels auxquels elle participe.

En outre, les chargés de mission du pôle Développement Economique et environnemental s'appuieront sur ce travail de référencement dans leur **dialogue avec les entreprises** et notamment **dans la mise en œuvre de la politique d'éco-socio conditionnalité des aides** et fourniront le catalogue RSE Néo Terra pour inciter les entreprises à se mettre en action et à s'engager à progresser en s'appuyant sur les labels référencés.

La Région Nouvelle-Aquitaine réunira au moins une fois par an les organisations retenues au présent référencement afin de partager avec elles l'effet de ce référencement sur leurs actions d'une part et leurs entreprises d'autre part.

5.2. Engagements et obligations des organisations retenues

Les organisations retenues dans le présent AMI seront considérées comme partenaires de la Région Nouvelle Aquitaine et contributrices à sa feuille de route Néo Terra.

A ce titre, il est attendu qu'elles apposent le logo Région Nouvelle-Aquitaine dans leur communication externe envers les TPE/PME/associations à activité économique régionales.

Les organisations s'engagent à participer au comité de pilotage annuel animé par les équipes de la région

Elles s'engagent à transmettre à la région un bilan annuel de leurs actions sur le territoire sur la base d'indicateurs d'activités partagés avec la région et à prévenir les services, dès qu'elles en ont connaissance, de tout événement d'importance susceptible de venir modifier ou altérer le référencement pour qu'il soit actualisé en temps réel.

5.3. Convention de référencement

La convention définit le rôle et les responsabilités des parties ; elle est adressée à la structure porteuse préalablement signée par la région Nouvelle-Aquitaine.

La convention précise les modalités spécifiques concernant l'évaluation initiale, les mesures d'évaluation continue et le suivi des mises à jour du service référencé. En signant la convention de référencement, l'organisation s'engage à respecter les critères de référencement, les engagements cités plus haut et à reporter ses résultats à la Région Nouvelle-Aquitaine.

5. Evaluation continue des services référencés

L'évaluation continue est réalisée pour vérifier la conformité du label au cadre régional. Les actions de l'évaluation sont engagées soit dans le cadre d'un signalement de manquements aux exigences du référencement par un tiers soit dans le cadre du comité de pilotage annuel.

6. Modalités de candidature

Les candidats doivent fournir un dossier comprenant :

- Le dossier de candidature
- Les statuts de la structure
- La liste d'entreprises/associations régionales déjà labellisées par département / secteur
- Références de PME ou associations
- Le référentiel du label
- Guide méthodologique de l'évaluateur
- Exemple de rapports d'évaluation et tableaux d'indicateurs mesurés
- Grille d'auto-positionnement sur les ambitions et enjeux de progrès Néo Terra

- Grille d'auto-évaluation à la contribution à Néo Terra
- Exemples de supports de dissémination, promotion

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation à l'adresse suivante : rse@nouvelle-aquitaine.fr

7. Modalités d'évaluation des candidatures

7.1. Un classement sur 100 points

Le jugement des candidatures donnera lieu à un classement des offres et labels selon une note /100.

Critères LABELS	Pondérations
Critère 1 : Robustesse et crédibilité du label	30 %
<i>Sous-critère 1 : Qualité du référentiel</i>	5%
<i>Sous-critère 2 : Processus de labellisation</i>	10%
<i>Sous-critère 3 : Crédibilité de l'évaluation</i>	15 %
Critère 2 : Accessibilité des Labels aux organisations régionales	20 %
<i>Sous critère 1 : Tarification adaptée</i>	10 %
<i>Sous critère 2 : Couverture territoriale</i>	10 %
Critère 3 : Contribution à Néo Terra	30%
<i>Sous critère 1 : Alignement au référentiel Néo Terra</i>	15%
<i>Sous critère 2 : Contribution aux objectifs Néo Terra</i>	15%
Critère 4 : Résultats et Impacts	20%
<i>Sous critère 1 : Contribution à la transformation des organisations labellisées</i>	10%
<i>Sous critère 2 : Contribution à la transformation de l'économie régionale</i>	10%

Pour être référencée, une candidature devra avoir obtenue une note égale ou supérieure à 70/100.

Les avis du comité de pilotage peuvent revêtir trois formes :

1) Note supérieure à 80/100 - Avis favorable

La candidature est solide et conforme aux attendus sans réserve majeure. L'avis favorable peut être accompagné de remarques à des fins d'amélioration de la proposition de valeur.

2) Note comprise entre 70 et 79/100 - Avis favorable avec réserves

La candidature est globalement intéressante mais présente des lacunes nécessitant des améliorations. L'avis favorable est assorti de réserves que l'organisation devra lever sous un

délai qui ne peut excéder 12 mois pour être définitivement référencée. Les équipes de la Région pourront utilement accompagner l'organisation à des fins d'amélioration de l'offre et de conformité aux exigences de la collectivité.

3) Note inférieure à 69/100 -Avis défavorable

L'avis défavorable sera motivé et transmis au candidat qui pourra cependant représenter son offre à une date ultérieure.

7.2. Procédure de sélection

Le jugement des candidatures sera effectué par un comité d'instruction composé de représentants du pôle Développement Economique et Environnemental de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le comité d'instruction soumettra ses avis à la validation du comité de pilotage composé de conseillers régionaux.

La Région se réserve le droit de solliciter des avis à des personnalités qualifiées et d'inviter des organisations partenaires pour contribuer au choix du référencement.

La Région pourra appeler en audition les candidatures ayant obtenu une note entre 65 et 79 à la suite de l'analyse documentaire pour inviter le candidat à compléter son dossier et son argumentaire et ajuster le classement final.

Le référencement sera **valable pour une durée de 3 ans**, renouvelable sur la base d'un bilan intermédiaire.

8. Calendrier prévisionnel

L'appel à Manifestation d'intérêts est lancé le 2 février 2026 et restera **ouvert jusqu'au 31 mars 2027**.

L'Appel à manifestations d'intérêt prévoit **deux vagues de dépôt de dossiers de candidature :**

- 1) Première vague le 30 avril 2026**
- 2) Deuxième vague le 30 septembre 2026**

La phase de sélection sera d'une durée indicative de trois mois.

9. Contact et informations complémentaires

Pour toute question ou demande d'information complémentaire :

Pôle Développement Economique et
Environnemental / Direction de la
Performance Industrielle
rse@nouvelle-aquitaine.fr